



QUIMPERLE COMMUNAUTE

AVIS ADMINISTRATIF

Commune de Saint Thurien

Approbation de la carte communale

L'élaboration de la carte communale de Saint-Thurien a été approuvée par délibération du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du 28 février 2019 et par arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019.

La délibération et l'arrêté préfectoral sont affichés au siège de Quimperlé Communauté et en mairie de Saint-Thurien pendant un mois.

Le dossier de carte communale est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Thurien aux jours et heures d'ouverture et à la préfecture.